

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. MAGLICA - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI - M. BAZIN - M. BRIOT - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Mise en place d'une borne interactive municipale sur le mail piétonnier de la gare - Occupation du domaine public ferroviaire - Convention à passer entre la Ville et la SNCF**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a décidé de mettre à la disposition des usagers des bornes interactives sur des sites connaissant une forte fréquentation.

Ces bornes, connectées à internet et au réseau d'alimentation électrique, permettent aux utilisateurs d'avoir accès à divers services (sites de la Ville de Dijon, du Grand Dijon, de Divia, de Météo France, de la SNCF, etc ...) et de relever du courrier électronique. En ce sens, elles prolongent les actions menées dans le cadre des « Panda ». Leur contenu peut évoluer en fonction des besoins. Les accès à internet sont sécurisés et limités à dix minutes consécutives, gratuites.

Trois sites sont déjà équipés, places Darcy, Grangier et Emile Zola.

Il est envisagé d'installer une quatrième borne sur le mail piétonnier de la gare, qui est partie intégrante du domaine de la SNCF. A cette fin, un projet de convention a été établi, qui fixe les conditions d'occupation de ce dernier, notamment le montant de la redevance annuelle, de 100 € HT, hors révision de prix.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. approuver le projet de convention à passer entre la Ville et la SNCF pour la mise en place d'une borne interactive municipale sur le mail piétonnier de la gare, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
2. m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT